

Stratégie de sensibilisation de l'ITIE en 2017

Sommaire

1	Résumé.....	2
2	Introduction.....	3
3	Contexte et sensibilisation à l'ITIE à ce jour	4
4	Objectifs	6
5	Critères.....	7
6	Approches stratégiques.....	8
7	Pays prioritaires	10
8	Conséquences sur le plan des ressources.....	11

1 Résumé

En tablant sur l'expansion de la mise en œuvre de l'ITIE qui se produit depuis peu et en prenant acte du désir de poursuite des efforts visant à établir l'ITIE en tant que norme mondiale, l'ITIE et ses partenaires parviennent à la conclusion que l'occasion se présente d'exercer une action de sensibilisation auprès de pays riches en ressources naturelles qui n'ont pas encore adhéré à l'ITIE et qui pourraient bénéficier de sa mise en œuvre. Le présent document formule une stratégie destinée à orienter les démarches que l'ITIE, tout comme les gouvernements, les entreprises et les organisations la soutenant pourraient entreprendre en vue d'élargir la mise en œuvre de l'Initiative. Cette stratégie couvre également les coûts et les avantages de la mise en œuvre dans les pays candidats potentiels, ainsi que les conséquences financières qui en découleraient pour le Secrétariat international.

Le Comité de Candidature et de Sensibilisation supervisera la mise en œuvre de la stratégie. Le Comité se concentrera sur l'identification des meilleures opportunités de cibler les efforts de sensibilisation directs sur les pays prioritaires à haut niveau, apportant ainsi coordination et élan aux pays de sensibilisation prioritaires. Il sera nécessaire de déployer simultanément des efforts de sensibilisation auprès des pays, entreprises, investisseurs et organisations de la société civile qui pourraient être amenés à soutenir l'ITIE. La stratégie tient également compte des changements significatifs qui sont intervenus dans l'environnement de l'ITIE par suite de la baisse des cours des matières premières. Du fait des contraintes de financement du Secrétariat, la stratégie porte avant tout sur les pays présentant le degré de priorité le plus élevé pour la sensibilisation, et accorde également une importance accrue aux efforts de sensibilisation à déployer par les pays et organisations qui soutiennent l'ITIE.

2 Introduction

La mise en œuvre de l'ITIE connaît toujours une expansion rapide et l'Initiative jouit d'une

reconnaissance croissante au titre de norme mondiale. À l'heure actuelle, l'ITIE est mise en œuvre par 51 pays dans 6 régions du monde, et soutenue par plus de 90 entreprises et investisseurs institutionnels, par des centaines d'organisations de la société civile et par un certain nombre d'agences internationales. Divers autres pays ont déjà pris l'engagement de mettre en œuvre l'ITIE. Il s'agit notamment de l'Argentine, de l'Australie, de la Guinée équatoriale, de la France, du Guyana, de l'Italie, du Mexique, du Suriname et de la Tunisie.

Mais il reste un certain nombre de pays riches en ressources naturelles qui seraient susceptibles de bénéficier de la mise en œuvre de l'ITIE. C'est le cas par exemple de l'Angola, du Brésil, du Chili, du Kenya, de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda. L'expérience d'ores et déjà acquise dans la mise en œuvre de la Norme ITIE et les nouvelles dispositions convenues en 2016 en matière d'intégration et de propriété réelle présentent une occasion de relancer la discussion avec les parties prenantes de ces pays. Dans nombre d'entre eux règne la perception tenace, quand elle n'est pas croissante, que la corruption et la mauvaise gouvernance continuent de sévir. Cependant, dans certains de ces pays, on constate l'existence de fortes poches de résistance à l'ITIE au sein du gouvernement. C'est pourquoi plusieurs des objectifs de la sensibilisation présentent de grands défis.

Il y a quelques années, alors que les cours des matières premières et les investissements dans les industries extractives ne cessaient de progresser, des arguments impérieux plaidaient pour la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays riches en ressources naturelles. Dans ce climat, les efforts de sensibilisation mettaient surtout l'accent sur la nécessité d'accroître la transparence et la redevabilité dans la gestion de recettes gouvernementales en pleine augmentation. Comme les cours des matières premières se sont effrités tout au long de 2014, il est nécessaire désormais d'adapter le discours aux besoins de la sensibilisation et de tenir compte du débat qui se poursuit au sein du gouvernement, de l'industrie et de la société civile quant aux moyens de maintenir les investissements et d'assurer la bonne gouvernance. Or, pour alimenter ces délibérations, il demeure nécessaire de recueillir des données exhaustives et fiables. De plus, l'expérience acquise en ce qui concerne l'intégration de l'ITIE dans l'œuvre de la réalisation de réformes élargies (soulignée dans la Norme ITIE) offre l'occasion de revitaliser la discussion avec les parties prenantes des pays prioritaires face à la sensibilisation.

Dans ces pays, différentes parties prenantes s'emploient à promouvoir l'ITIE avec le soutien et la coordination directs et indirects du Secrétariat international. Il sera nécessaire de déployer en parallèle des efforts de sensibilisation auprès des pays, entreprises, investisseurs et organisations de la société qui sont susceptibles de soutenir l'ITIE.

Le projet de plan de travail 2017 accorde une place prioritaire à la sensibilisation comme moyen de conforter le statut de norme mondiale de la Norme ITIE. Il note qu'«étant donné l'environnement de financement actuel, les activités de sensibilisation actives seront limitées selon les prévisions même s'il existe des opportunités claires d'inclure des acteurs

importants ».

La sensibilisation ne nécessite pas forcément un financement supplémentaire important. Par exemple, une meilleure coordination entre les parties prenantes de l'ITIE peut aboutir à un renforcement des activités de sensibilisation par d'autres intervenants que le Secrétariat international et le président de l'ITIE. Autre possibilité, la simple mention de l'ITIE par le président alors qu'il est en voyage pour d'autres affaires, ou l'envoi de lettres par le Secrétariat et le président, peuvent s'avérer être des moyens de sensibilisation à des coûts peu élevés.

3 Contexte et sensibilisation à l'ITIE à ce jour

La plupart des 51 pays qui mettent en œuvre l'ITIE ne le feraient pas n'étaient les activités de parties soutenant l'ITIE et du Secrétariat international pour attirer leur attention sur les avantages de la mise en œuvre de l'ITIE. La sensibilisation menée par les organisations et les pays de soutien à l'ITIE a joué un rôle primordial dans le succès de l'ITIE. C'est particulièrement vrai pour les débuts de l'ITIE. Jusqu'en 2007 et la mise en place du Secrétariat international, les activités de l'ITIE étaient coordonnées par le gouvernement britannique et c'est celui-ci qui s'est chargé de la sensibilisation. D'autres pays, entreprises et organisations ont joué des rôles tout à fait capitaux en matière de sensibilisation, surtout durant les premières années. Les Etats-Unis ont utilisé leurs ambassades et ont souvent fait mention de l'ITIE lors de discours et de contacts bilatéraux. Les cadres de la Banque mondiale ont utilisé leurs réseaux, tout comme l'a fait George Soros et d'autres membres du réseau Open Society Foundation ainsi que de nombreux représentants d'entreprises. Dans la présente stratégie, ces activités sont couvertes par le terme de « sensibilisation ». Au cours de la brève histoire de l'ITIE, des soutiens très divers de l'Initiative ont tenu des rôles très importants dans ce travail de sensibilisation.

Les actions de sensibilisation auprès des gouvernements ont été très diverses. Au plan bilatéral, l'intérêt à mettre en œuvre l'ITIE a été mis en avant à tous les niveaux. Ainsi, il a été parfois jugé approprié de l'évoquer devant des chefs de gouvernement. À d'autres occasions, on en a parlé au niveau technique. S'y ajoute toute la gamme des efforts qui ont été déployés au niveau multilatéral. Les gouvernements britannique, français, allemand et américain ont fait état de l'ITIE dans le cadre du processus G8/G7, ce qui a revêtu une importance critique pour le succès de l'ITIE. Des démarches multilatérales, telles que les déclarations de soutien à l'ITIE formulées par les G8/G7 et G20, ainsi que la déclaration de soutien contenue la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2008, sont également venues appuyer l'effort de sensibilisation.

Ces efforts visant à garantir les progrès de la mise en œuvre de l'ITIE ont surtout ciblé les représentants de gouvernement. Car en l'absence d'un engagement de la part de gouvernements à mettre en œuvre l'ITIE, il n'y aurait pas de mise en œuvre. Un aspect clé de ce travail consiste à élaborer la logique ou l'argumentaire pour la mise en œuvre de l'ITIE.

En s'engageant sur la voie de la mise en œuvre de l'ITIE, un pays peut bénéficier d'un climat d'investissement amélioré, car il signale clairement ainsi aux investisseurs et aux institutions financières internationales que son gouvernement s'est engagé à instaurer une transparence accrue. L'ITIE pourra lui prêter assistance en vue d'y renforcer la redevabilité et la bonne gouvernance, tout en y promouvant une stabilité économique et politique accrue. Cela peut à son tour contribuer à la prévention de conflits autour de ressources pétrolières, gazières et minières. Dans certains pays, la mise en œuvre de l'ITIE a visé avant tout à réduire la corruption. Dans d'autres, cet aspect n'a pas figuré au premier rang des préoccupations. Dans de nombreux pays, il est important que l'on donne à constater que l'on contribue à l'élaboration et au renforcement d'une norme mondiale.

Il est également reconnu que la poursuite d'efforts de sensibilisation parallèles s'impose envers des pays, des entreprises, des investisseurs et des organisations de la société civile qui pourraient éventuellement soutenir l'ITIE. Des représentants d'entreprises et d'organisations de la société civile, y compris Global Witness, l'Institut pour la gouvernance des ressources naturelles (NRGI) et Publiez Ce Que Vous Payez, ont joué un rôle de sensibilisation important. Différentes institutions financières internationales et d'autres organisations partenaires accordent déjà un soutien conséquent à l'ITIE (se reporter à <http://eiti.org/supporters/partnerorganisations>). Ces organisations interviennent souvent très utilement par des actions de plaidoyer en faveur de l'ITIE et par l'assistance technique qu'ils accordent à la mise en œuvre.

Des actions de sensibilisation ont été lancées auprès d'entreprises, d'entreprises d'État et d'organisations de la société civile. La Russie et le Japon, par exemple, ont déclaré qu'ils allaient encourager leurs entreprises nationales à devenir des soutiens de l'ITIE. Les actions de sensibilisation auprès de citoyens et d'organisation de la société civile ont également joué un rôle important, particulièrement devant l'ambivalence de la position du gouvernement face à la mise en œuvre de l'ITIE. Cette approche s'est avérée importante dans plusieurs pays, notamment le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Ouganda.

Les Conférences mondiales de l'ITIE ont également stimulé le travail de sensibilisation. Ces rencontres représentent une plateforme bien visible permettant à des gouvernements de s'engager envers la mise en œuvre ou de déposer une demande de candidature. D'égale importance est le fait que les Conférences mondiales offrent souvent la possibilité de renouveler un engagement politique de haut niveau. Lors de la Conférence mondiale de 2016, l'Argentine et le Suriname ont pris l'engagement de mettre en œuvre l'ITIE, et d'autres pays, tels que le Mexique et la Tunisie, ont renouvelé leurs engagements en ce sens.

C'est en 2007 que l'ITIE a élaboré sa première stratégie de sensibilisation, focalisée sur les pays BRIC. Une stratégie mondiale de caractère plus formel a été approuvée en 2012. Un comité du Conseil d'administration dédié à ce thème a été établi en 2011. Ces stratégies ont cherché à établir un cadre pour la priorisation des activités de sensibilisation et à assurer la

supervision du Conseil d'administration. Elles ont visé à trouver un juste équilibre entre, d'une part, la nécessité de disposer d'une structure et de lignes de communication claires et, d'autre part, la nécessité de disposer d'un agencement flexible. La flexibilité est importante pour deux raisons au moins. En premier lieu, l'ITIE ne peut donner des directives aux partenaires qui lui accordent leur soutien. L'ITIE peut certes *appeler* à ce soutien, mais il revient évidemment aux partenaires eux-mêmes de décider du degré de leur engagement dans des activités de sensibilisation à l'ITIE. En deuxième lieu, les réussites en matière de sensibilisation ont souvent été liées à des opportunités qui se sont présentées. Elles ont dépendu à maintes reprises, par exemple, des rencontres auxquelles le président de l'ITIE, des membres du Conseil d'administration et d'autres personnes ont participé pour des raisons autres que l'ITIE. Au fur et à mesure de l'expansion de l'ITIE, les pays de mise en œuvre ont joué un rôle de sensibilisation croissant auprès de pays voisins.

Il convient de reconnaître que le rendement des activités de sensibilisation peut être difficile à suivre et à évaluer dans le court terme. De plus, il faut parfois attendre longtemps pour que l'objectif des activités de sensibilisation, c'est-à-dire l'engagement à mettre en œuvre l'ITIE, se concrétise. Il est particulièrement difficile d'établir le rendement de ce travail lorsqu'il est mené par des partenaires externes (et donc fait l'objet de communications parfois limitées). Au niveau interne, le Secrétariat est tenu de diffuser une information sur toutes ses activités de sensibilisation, et de préciser notamment la mesure dans laquelle les critères ont été observés, et les objectifs visés méritent d'être jugés atteints.

Depuis 2011, le Secrétariat a régulièrement soumis des Rapports d'avancement de la sensibilisation au Conseil d'administration. Ces documents sont utiles dans la mesure où ils offrent un tableau d'ensemble. Toutefois, pour que le travail de sensibilisation aboutisse, il faut souvent que les messages proposés soient adaptés, en tenant compte à la fois du destinataire et du messenger. Ainsi, les arguments à mettre en avant devant un haut fonctionnaire pourraient diverger subtilement des arguments et messages émanant d'un dirigeant d'entreprise. Le retour d'information sur de possibles prises d'engagement est parfois compliqué par le fait que des collaborateurs de l'ITIE ne sont pas nécessairement informés des conversations que leur supérieur aurait tenues avec, par exemple, un chef d'État, ce qui peut restreindre la communication d'informations. C'est pourquoi les efforts de sensibilisation et la communication d'informations à leur sujet doivent passer par la confiance et le contact constant entre toutes les parties concernées.

4 Objectifs

Le but général est l'atteinte des objectifs suivants :

- **Étendre et diversifier la mise en œuvre de l'ITIE afin d'améliorer la gouvernance des industries extractives.**
- **Sensibiliser des pays ciblés à l'importance d'une transparence accrue et aux**

avantages présentés par la mise en œuvre de l'ITIE.

- **Affermir la réputation de l'ITIE en tant que norme mondiale pour la transparence des revenus et la redevabilité dans les industries extractives.**
- **Préparer des pays à satisfaire aux exigences d'adhésion et à mettre en œuvre l'ITIE en accord avec la Norme ITIE, notamment en sollicitant d'emblée la coopération de l'industrie et de la société civile.**

5 Critères

L'ITIE a élaboré un ensemble de critères pour la guider dans ses priorités et ses efforts de sensibilisation, s'inspirant en cela des approches précédemment adoptées par le Secrétariat international, la Banque mondiale, le NGRI et le CIMM.

Ces critères n'ont pas varié sensiblement par rapport à ceux appliqués dans le cadre des stratégies précédentes. On peut au contraire considérer qu'ils ont subi l'épreuve du temps avec succès, du moins selon la perspective du Secrétariat, et qu'ils ont offert un cadre fiable pour établir l'ordre de priorité des activités de sensibilisations à entreprendre. Par exemple, le président de l'ITIE et le Secrétariat reçoivent de nombreuses invitations à des conférences et d'autres rencontres. Ces critères se sont avérés utiles pour décider de l'opportunité d'accepter certaines d'entre elles, de l'intérêt possible de prier d'autres personnes travaillant pour l'ITIE d'y assister, ou tout simplement de les décliner.

Critère 1 - Impact potentiel de l'ITIE

Quel est l'impact potentiel de l'ITIE ? Ce critère repose essentiellement sur le degré d'exposition du pays à la malédiction des ressources naturelles ainsi que sur la capacité de l'ITIE à atténuer les effets de ce paradoxe et à améliorer la gouvernance des ressources naturelles en faveur de la réduction de la pauvreté et des progrès du développement. Il est largement reconnu que la richesse issue des ressources naturelles, si elle n'est pas bien gérée, peut exercer des effets néfastes sur la croissance et attiser la corruption, les conflits et l'agitation sociale. Les pays en développement enregistrant une forte dépendance à l'égard de leurs ressources naturelles ont été particulièrement touchés par les risques de ce type. Les indicateurs à prendre en compte sont notamment l'importance numérique de la population, les niveaux de pauvreté, la dépendance à l'égard des ressources naturelles, l'efficacité de la gouvernance, et le point de vue du secteur extractif.

Critère 2 - Importance stratégique de l'ITIE

L'activité de sensibilisation est-elle d'importance stratégique pour l'ITIE ? Ce critère met l'accent sur le potentiel présenté par un pays en vue d'encourager la mise en œuvre de l'ITIE au niveau régional et/ou international et, de manière générale, en vue de soutenir la crédibilité de l'ITIE en tant que plateforme multipartite ouverte et participative. La taille du secteur des ressources naturelles du pays et son importance relative dans l'économie nationale sont des considérations qui peuvent être pertinentes. Certains de ces pays sont des pays à revenu intermédiaire qui n'ont pas encore pris d'engagement envers l'ITIE. Dans le même temps, la mise en œuvre de l'ITIE par des pays de l'OCDE et des économies

émergentes est susceptible de rehausser la crédibilité et la légitimité de l'Initiative. L'emploi de la Norme ITIE dans le cadre de l'élaboration de politiques en serait facilité parce que les pays initiant la mise en œuvre de l'ITIE n'auront pas seulement souscrit à l'Initiative, mais auront également songé à mobiliser un soutien approprié.

Critère 3 - Diversité régionale

L'activité de sensibilisation envisagée va-t-elle contribuer à la diversité régionale ? Il est indéniable que la Norme ITIE est en bonne voie de s'établir comme norme mondiale. Elle est présentement mise en œuvre par 25 pays en Afrique, 13 pays en Asie, 4 pays en Europe, 2 pays au Moyen-Orient, 1 pays en Amérique du Nord et 6 pays en Amérique latine et aux Caraïbes.

Critère 4 - La probabilité d'une véritable mise en œuvre

Dans quelle mesure peut-on s'attendre à voir une mise en œuvre effective ? La mise en œuvre ne peut être véritable et durable que si l'ITIE bénéficie de la volonté politique du gouvernement et d'une appropriation au niveau local. Un autre facteur déterminant pour la réussite de la mise en œuvre tient à la nature de l'environnement du pays, qui doit être favorable à l'implication des entreprises et de la société civile, comme le prescrit la Norme ITIE.

Critère 5 - Avantage comparatif des partenaires de l'ITIE

Le Secrétariat et/ou le président détien(nen)t-il(s) un avantage comparatif par rapport aux autres soutiens de l'ITIE ? Différents partenaires de l'ITIE sont déjà engagés dans des pays cibles où ils poursuivent un dialogue en matière de politiques, établissent des réseaux, disposent de bureaux, renforcent des capacités et s'occupent de consolidation institutionnelle et de programmes de développement. Ces organisations peuvent être mises à contribution pour tirer parti d'opportunités de sensibilisation et rationaliser certaines interventions spécifiques à des pays d'accueil.

6 Approches stratégiques

La stratégie de sensibilisation continuera de privilégier les démarches visant à recueillir le soutien d'un large éventail de parties prenantes, y compris les pays, les entreprises, les investisseurs et les institutions qui soutiennent l'ITIE ou la mettent en œuvre, et fera accessoirement appel à des actions de sensibilisation ciblées de la part du président de l'ITIE et du Secrétariat international. Les approches suivantes, qui s'apparentent aux pratiques actuelles, seront adoptées ou développées plus avant pour parvenir à des engagements équilibrés au sein des pays et au niveau mondial. Les approches ne s'excluent pas entre elles et seront souvent appliquées de concert :

► Programmes spécifiques à chaque pays

L'ITIE poursuivra sa proche collaboration avec des partenaires de développement internationaux afin qu'ils intègrent des interventions de sensibilisation dans leurs programmes dans les pays où ils sont actifs. Ces efforts commencent par une action de

sensibilisation à l'ITIE, suivie de l'instauration d'un dialogue et du développement des capacités de parties prenantes locales. Un aspect clé de ce travail consiste à formuler des arguments en soutien de la mise en œuvre de l'ITIE, et notamment à établir des liens entre l'ITIE et les autres activités de réforme. Lorsqu'un gouvernement a exprimé un intérêt à mettre en œuvre l'ITIE, ou s'est effectivement engagé dans la mise en œuvre, un travail important s'impose souvent pour établir l'ITIE au sein de l'appareil gouvernemental sous la supervision d'un GMP constitué de manière appropriée et représentatif. On peut souvent y parvenir assez rapidement, bien qu'un important travail préparatoire soit fréquemment nécessaire.

► **Groupes de contact ad hoc**

Le groupe de contact a pour but de réunir des parties prenantes ayant des intérêts communs dans des pays donnés afin de partager de l'information, coordonner des activités, promouvoir des synergies et convenir d'actions concrètes. Ces parties prenantes peuvent être des soutiens locaux et internationaux de l'ITIE, y compris des représentants du gouvernement, de l'industrie, des investisseurs et des OSC.

► **Visites de pays**

Le président de l'ITIE, des membres du Conseil d'administration et/ou du Secrétariat international seront amenés à se rendre dans différents pays afin d'y poursuivre un dialogue direct avec les autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes. Lorsque le Secrétariat se rend dans un pays, il diffusera normalement un rapport de visite à son retour ainsi qu'une appréciation des perspectives d'une mise en œuvre de l'ITIE dans ce pays, et une indication des priorités à y retenir pour de futures activités de sensibilisation.

► **Emploi de réunions, de rencontres et de processus stratégiques**

L'ITIE s'attachera à identifier les réunions, les conférences, les sommets et autres événements qui pourraient l'intéresser et cherchera à tirer le meilleur parti des débats de politique, de l'attention publique, des engagements politiques et de la couverture médiatique. La Conférence mondiale de l'ITIE, par exemple, représente une plateforme de choix pour entrer en rapport avec des publics élargis et recueillir leur soutien.

► **Collaboration stratégique avec des initiatives et réseaux à vocation semblable**

Aucun effort ne sera ménagé pour identifier et collaborer avec des initiatives et réseaux pertinents, tels que le Partenariat pour un gouvernement transparent, afin de profiler et faire connaître les avantages de la mise en œuvre de l'ITIE. Des partenaires clés qui ne le font pas encore seront engagés à inclure l'ITIE dans leurs programmes de sensibilisation.

► **Utilisation efficace d'outils de communication**

L'ITIE fera un usage étendu de tout l'éventail des outils de communication susceptibles de saisir et d'informer les différents publics cibles, recourant notamment à une correspondance régulière (par lettre, téléphone et courrier électronique), à des matériels imprimés, et au site Internet de l'ITIE.

► Mise à contribution des médias

Des stratégies vis-à-vis des médias seront intégrées aux activités de sensibilisation afin de parvenir à une prise de conscience étendue de l'ITIE.

► Apprentissage et échanges entre pairs

L'ITIE encourage les pays mettant en œuvre l'ITIE à s'engager activement dans des efforts de sensibilisation en appuyant les échanges d'information entre pairs et l'adoption des meilleures pratiques aux niveaux régional et international.

► Rôle du Secrétariat international de l'ITIE

Dans certains cas, le Secrétariat international de l'ITIE pourrait devoir fournir des services de plaidoyer directs et de haut niveau, et coordonner directement les efforts de tiers. Dans d'autres cas, son rôle pourrait consister à fournir un soutien indirect et/ou à encourager la coordination régionale ou entre pairs.

7 Pays prioritaires

À la lumière des critères clés décrits ci-dessus, l'ITIE a identifié un certain nombre de pays auxquels il convient d'accorder une place prioritaire pour les actions de sensibilisation. La liste et les motifs indiqués ci-dessous doivent être revus régulièrement, en tenant compte des approches stratégiques décrites à la section 5. Cette liste ne se veut pas rigide. Si par exemple un gouvernement saisit l'ITIE, celle-ci aura à lui répondre positivement, même si ce gouvernement n'est pas celui d'un pays prioritaire.

Amérique latine et Caraïbes

Dans le sillage de la Conférence mondiale de Lima et de l'impulsion que celle-ci a générée, cette région doit être considérée comme un point focal pour les actions de sensibilisation à l'ITIE. Les pays prioritaires sont **l'Argentine, le Brésil, le Chili** et le **Mexique**. À Lima, l'Argentine a pris l'engagement de mettre en œuvre l'ITIE. Le Brésil et le Chili font chacun face à de graves difficultés politiques et économiques et il y a de bonnes raisons de préconiser le recours à l'ITIE pour affronter les problèmes de gouvernance de leurs secteurs extractifs. Le Mexique s'est engagé à mettre en œuvre l'ITIE et on s'attend à le voir présenter une demande de candidature avant la fin de 2016. Le Secrétariat continuera de prêter assistance au **Guyana** et au **Suriname** dans le cadre de leurs préparatifs à des demandes d'adhésion.

Asie et Pacifique

L'Australie a récemment pris l'engagement de mettre en œuvre l'ITIE, et la demande de candidature est attendue en 2017. Les préparatifs en **Arménie** et en **Thaïlande** vont bon train. Par le passé, de nombreux efforts ont été entrepris pour engager la **Chine**, l'accent étant placé sur l'approche d'entreprises chinoises actives dans des pays mettant en œuvre l'ITIE. Face à **l'Inde**, un pays dont le secteur minier est important, les efforts de sensibilisation ont été limités jusqu'ici. La présence internationale d'entreprises indiennes s'affirme de plus en plus et le besoin s'est fait sentir d'engager le gouvernement indien de

manière plus formelle. Le Secrétariat continuera à appuyer des parties prenantes au **Vietnam**, pays qui songe à adhérer à l'ITIE.

Afrique et Moyen-Orient

Les pays prioritaires de cette région demeurent **l'Angola, l'Afrique du Sud et l'Ouganda**. Chacun d'entre eux a manifesté un certain intérêt à mettre en œuvre l'ITIE, mais rien ne s'est concrétisé à ce jour. Les encouragements prodigués directement par le Secrétariat international n'ont pas été fructueux. Les efforts de la société civile et des entreprises joueront un rôle important. La **Tunisie** s'est engagée et le Secrétariat appuie les efforts déployés dans ce pays pour lancer le processus. Le gouvernement du **Liban** a manifesté un intérêt considérable à mettre en œuvre l'ITIE, et des partenaires cherchent à appuyer ses progrès dans ce pays. Le Secrétariat suit l'évolution de la situation en **Guinée équatoriale**, et en particulier les travaux entrepris pour y engager les organisations de la société civile et qui pourraient aboutir à une demande de candidature en 2016.

Europe

Le Secrétariat appuiera les pays qui ont pris l'engagement de mettre en œuvre l'ITIE, notamment la **France, l'Italie et les Pays-Bas**.

8 Conséquences sur le plan des ressources

Le souci accru de donner suite aux priorités de la sensibilisation ne se traduit pas nécessairement par une augmentation des coûts. Il se manifeste souvent par une implication accrue de la part du président de l'ITIE, du chef du Secrétariat et d'autres représentants haut placés, nécessitant un remaniement de priorités plutôt que des ressources supplémentaires. Il peut conduire à inclure une visite à un pays prioritaire lors d'une tournée de pays mettant en œuvre l'ITIE. Il peut parfois entraîner l'usage de conférences et d'opportunités bilatérales. Les conséquences budgétaires de la stratégie de sensibilisation proviennent d'une augmentation des frais de personnel, de voyage, de communication ainsi que d'autres charges administratives pour le Secrétariat international. Le budget pour les activités de sensibilisation est défini dans le Document du Conseil d'administration 35-6. Lors de sa 32^{ème} réunion à Lima, le Conseil d'administration a décidé de réduire le budget de sensibilisation de 405 000 à 325 000 dollars US¹. Le budget proposé pour la sensibilisation en 2017 s'élève à 160.000 USD.

¹ https://eiti.org/files/addendum_to_the_eiti_secretariat_workplan_and_budget_2016.pdf